

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : France-Annie Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/70dce36f0f5b2505a6ea6e49>

Date d'obtention : 2021-06-09 19:38:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil clé en main qui me permet de mieux comprendre et intervenir en milieu scolaire lorsque je suis en présence d'une victime de sextage et ainsi mieux comprendre les rôles des divers partenaires qui peuvent être impliqués.

Meilleure connaissance de la loi en terme de pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir davantage en confiance dans mes interventions puisque je pourrai compter sur un protocole clair et précis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter la confidentialité, à ne pas faire d'enquête à proprement parlé, surtout de ne pas visionner ou regarder les photos de la victime, être à l'écoute, de voir à sa sécurité, suivre le protocole.